

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240409_18 du 09/04/2024
Pôle Culture – Sports – Vie associative

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 03/04/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Tassadit BELLABAS.

Rapporteur : Thierry DUCHAMP

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 43

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 20

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Alain DONJON - Thierry DUCHAMP - Benjamin GIRON - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Claire BELLISSEN
Cédric BARBIERO pouvoir à Christine CHALAND
Nora BELATTAR pouvoir à Marjorie MERCIER
Sandrine BELMONT pouvoir à Tassadit BELLABAS
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Anne DEMOND pouvoir à Christian AMBARD
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI pouvoir à Marcel GOLBERY
Yann-Yves DU REPAIRE pouvoir à Maryse MICHAUD
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à David GUILLEMAN
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Benjamin GIRON
Patrice LANGIN pouvoir à Thierry DUCHAMP
Marion LECLERE pouvoir à Solange MARTELLACCI
Philippe LOCATELLI pouvoir à Jérôme MOROGE
Alexis MONTOLIU pouvoir à Levana MBOUNI
Anne PASTUREL pouvoir à Philippe SOUCHON
Jean-Luc PAYS pouvoir à Frédéric HYVERNAT
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clément DELORME
Christiane PLASSARD pouvoir à Jean-Luc VIDALOT
Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Anaëlle CAILLET

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bertrand MANTELET - Maud MILLIER DUMOULIN

Objet : Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et subventions d'investissement apportées par la Commune pour l'année 2024

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif a la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission aménagement urbain cadre de vie sport culture et vie associative du 02/04/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Oullins-Pierre-Bénite souhaite maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessous.

Des acomptes ont déjà été versés à certaines associations conformément à la délibération n°20231214_7B du Conseil municipal en date du 14 décembre 2023 de la ville d'Oullins et à la délibération du 12 décembre 2023 n°VILLE_2023DL072 de la ville de Pierre-Bénite relatives au versement des acomptes 2024 de subventions aux associations.

Le tableau ci-après présente donc le montant total de la subvention, l'acompte déjà versé et le reste dû.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AU TITRE DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE 2024 (chapitre 65)			
Association	Montant de la subvention	Acompte versé	Reste dû
<i>ACSO Fonctionnement</i>	140 958 €		
<i>ACSO Petite Enfance</i>	175 200 €		
<i>ACSO Accueil de loisirs / Jeunesse</i>	83 790 €		
Total ACSO	399 948 €	119 984 €	279 964 €
<i>GRAINE DE VIE Bonus Territoire Part Ville</i>	36 018 €		
<i>GRAINE DE VIE Subvention de fonctionnement</i>	190 000 €		

Total CENTRE SOCIAL GRAINE DE VIE	226 018 €	125 012 €	101 006 €
<i>LUDOTHÈQUE</i>	<i>34 800 €</i>		
<i>LUDOTHÈQUE Apport des atouts du jeu au sein de l'école de la Saulaie</i>	<i>3 200 €</i>		
Total LUDOTHÈQUE	38 000 €	11 400 €	26 600 €
MJC D'OULLINS	226 000 €	68 550 €	157 450 €
MJC André VIAL - Bonus Territoire Part Ville	6 327 €		
MJC André VIAL Subvention de Fonctionnement	138 587 €		
Total MJC André VIAL - PIERRE-BÉNITE	144 914 €	44 705 €	100 209 €
<i>OULLINS CENTRE VILLE Management de centre-ville</i>	<i>37 900 €</i>	<i>11 370 €</i>	<i>26 530 €</i>
<i>OULLINS CENTRE VILLE Collège des commerçants et artisans</i>	<i>46 500 €</i>	<i>12 900 €</i>	<i>33 600 €</i>
Total OULLINS CENTRE VILLE	84 400 €	24 270 €	60 130 €
CASCOL FOOTBALL	28 000 €	8 400 €	19 600 €
FRATERNELLE D'OULLINS	32 500 €	4 950 €	27 550 €
OULLINS SAINTE FOY BASKET	24 000 €	7 200 €	16 800 €
PATRONAGE LAÏQUE PIERRE-BÉNITE OMNISPORTS	23 950 €	9 580 €	14 370 €
<i>PLO Fonctionnement</i>	<i>57 500 €</i>		
<i>PLO Insertion par le sport</i>	<i>1 000 €</i>		
<i>PLO Initiations sportives et citoyennes</i>	<i>1 000 €</i>		
<i>PLO Handicap</i>	<i>1 000 €</i>		
Total PATRONAGE SCOLAIRE LAÏQUE D'OULLINS (PLO)	60 500 €	17 400 €	43 100 €
<i>PIERRE-BÉNITE ATHLÉTISME Fonctionnement</i>	<i>25 308 €</i>	<i>10 123 €</i>	<i>15 185 €</i>
<i>PIERRE-BÉNITE ATHLÉTISME Envol Trophée</i>	<i>21 000 €</i>		<i>21 000 €</i>
Total PIERRE-BÉNITE ATHLÉTISME	46 308 €	10 123 €	36 185 €
ÉCHANGES FRANCOPHONES	55 000 €	18 000 €	37 000 €
MUSIC'85	78 000 €	22 500 €	55 500 €

MUSIQUE O PARC	97 000 €	29 100 €	67 900 €
CENTRE DE SANTÉ BENOIT FRACHON	250 000 €	57 000 €	193 000 €
COMITÉ D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES (CASC)	67 150 €	26 860 €	40 290 €
Total	1 881 688 €	605 034 €	1 276 654 €

Conformément à la loi, une convention d'objectifs est proposée à chaque association.

Pour certaines associations, la commune d'Oullins-Pierre-Bénite utilisera le modèle type de convention annuelle annexé à la présente délibération.

Pour l'Association des Centres Socioculturels d'Oullins (ACSO), l'association Échanges Francophones, la Ludothèque et Oullins Centre Ville, des conventions spécifiques ont été rédigées et sont jointes à la présente délibération.

Par ailleurs, pour le Centre de santé Benoît Frachon, la MJC André VIAL, le PATRONAGE LAÏQUE PIERRE-BÉNITE OMNISPORTS et PIERRE-BÉNITE ATHLÉTISME des conventions pluriannuelles ont déjà été signées en 2021, 2022 ou 2023. Ces conventions, toujours en cours de validité, sont jointes à la présente délibération pour information.

Enfin, deux conventions tripartites ont été signées entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et respectivement l'Association des Centres Socioculturels d'Oullins (ACSO) et le centre social Graine de Vie, pour la période 2023 / 2025. Ces conventions sont également jointes à la présente délibération pour information.

En outre, la commune d'Oullins-Pierre-Bénite apporte un soutien complémentaire à deux associations via une subvention d'investissement comme précisé dans le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSÉES POUR L'EXERCICE 2024 (chapitre 204)	
Association	Montant de la subvention
ASSOCIATION DES CENTRES SOCIOCULTURELS D'OULLINS (ACSO)	5 000 €
PATRONAGE SCOLAIRE LAÏQUE D'OULLINS (PLO)	20 000 €
Total	25 000 €

Ne prennent pas part au vote :

- Christian AMBARD pour l'association Oullins Centre-Ville
- Chantal TURCANO-DUROUSSET pour l'association Oullins Centre-Ville
- Jean-Luc PAYS pour le Centre Benoît Frachon
- Michel BAARSCH pour la MJC d'Oullins
- Joëlle SECHAUD pour l'ACSO
- Claire BELLISSEN pour l'ACSO
- Solange MARTELLACCI pour Echanges Francophones

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément aux deux tableaux ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder au versement des montants restant dus, pour les subventions de fonctionnement, soit 1 276 654 € (un million deux cent soixante-seize mille six cent cinquante-quatre euros).

AUTORISE le Maire à procéder au versement des montants définis pour les subventions d'investissement, soit 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2024 au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2024 au chapitre 204 pour les subventions d'investissement.

APPROUVE le modèle de convention et les conventions d'objectifs annexées.

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectifs et tous les documents s'y rapportant.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Tassadit BELLABAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).